

INDICATIONS PARTICULIÈRES ET POINTS DE VIGILANCE CONCERNANT LA QUESTION DE GRAMMAIRE POSÉE LORS DE L'ORAL DE L'EAF

Ce document reprend de façon synthétique les indications qui ont été communiquées lors des réunions académiques organisées dans le courant de l'année scolaire 22/23. Aucun changement n'ayant été apporté depuis sur cette question, le présent document reproduit celui qui a été édité l'année dernière.

Documents officiels à connaître :

Le document Eduscol, sur les modalités de la question à l'examen :

<https://eduscol.education.fr/document/40098/download>

La Grammaire du français ; terminologie grammaticale :

<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

1. L'interrogation à l'examen porte sur les questions de grammaire au programme des deux années de lycée : Seconde et Première.

Textes en vigueur :

- Arrêté du 28 septembre 2020 (BO n° 40 du 22/10/20) modifiant l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant le programme de l'enseignement de français de la classe de Seconde générale et technologique et de la classe de Première des voies générale et technologique.
- Document Eduscol p. 1 à <https://eduscol.education.fr/document/40098/download>

2. Questions du programme à retenir pour l'examen

La question posée à l'examen :

- ne peut en aucun cas porter sur le lexique.
- peut porter sur le verbe (programme de Seconde) mais à la stricte condition d'être posée « en lien avec l'étude de la subordination dans une phrase »

Sur ces deux derniers points, cf. <https://eduscol.education.fr/document/40098/download>

- peut porter sans réserve sur les six autres questions au programme : les accords, les relations au sein de la phrase complexe, la relative, la négation, l'interrogation, les subordonnées conjonctives en fonction de complément circonstanciel.

3. Aspect formel et libellé des questions posées

Dans leur forme, les questions posées doivent suivre les indications données dans le document Eduscol p. 2 à <https://eduscol.education.fr/document/40098/download> :

*L'examineur veillera à utiliser des verbes explicites : « Analysez », « transformez », « expliquez », « justifiez », « identifiez et commentez »... La question sera ainsi formulée de manière brève et précise, et elle mentionnera explicitement la notion sur laquelle elle porte : « Identifiez l'interrogation dans la phrase et transformez-la en ayant recours à une proposition subordonnée interrogative indirecte », « Précisez la manière dont les propositions sont reliées entre elles et transformez la phrase en ayant recours à la subordination », « Analysez la négation dans la phrase »... **Les formulations générales et embrassant des attendus trop larges sont à proscrire, comme par exemple : « Faites toutes les remarques sur » ou « Faites l'analyse syntaxique de la phrase ».***

Les exemples de formulations donnés dans ce document peuvent être retenus :

- Analyse avec ou sans transformation.
- Transformation suivie d'une analyse

4. Terminologie

La terminologie en vigueur est celle du ministère :

<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

Il est vivement recommandé de s'y référer. Pour ne donner qu'un seul exemple, la distinction entre négation totale et négation partielle est établie une fois pour toutes dans l'encadré, p. 73 du fichier .pdf. Cette indication précise annule toutes autres approches de la question, notamment celles que pourrait présenter tel ou tel manuel.

5. Nécessité de définir des attendus équivalents en fonction des questions posées.

Pour garantir l'égalité de traitement entre les candidats, on aura soin de préparer, à partir des récapitulatifs, des questions portant, dans toute la mesure du possible, sur **tous** les points au programme des deux années, tel que défini ci-dessus, §2.

Au moment de l'interrogation, on partira du principe qu'une question ne peut être considérée comme étant en soi plus ou moins difficile qu'une autre ; en revanche, on adaptera ses attentes à la question posée. Le document Eduscol, p. 3 et 4, fournit des exemples d'attendus possibles sur un certain nombre de questions.

6. Point de vigilance quant à la notation

Aucun barème *a priori* ne peut être établi pour cette question. La notation doit se faire en fonction de la manière dont l'élève a répondu aux attendus qui avaient été dégagés en amont, sans pour autant limiter strictement l'évaluation à cela : des éléments de réponse pertinents que l'on n'avait pas prévus peuvent toujours être donnés par le candidat, qui amèneraient à améliorer la note. En tous les cas, il est recommandé de faire preuve de souplesse.

On peut aussi se référer à la *Terminologie*, qui met en avant, pour une question ou pour une autre, ce que la tradition grammaticale a recueilli en matière de description. Par exemple, p. 61, pour une question sur une relative, on peut attendre :

- sa délimitation exacte ;
- l'identification de sa fonction : *complément de l'antécédent N* ou *épithète du nom N* ;
- l'identification du pronom relatif et de son antécédent ;
- l'identification de la fonction du pronom relatif.

Il est alors plus facile d'attribuer les points en fonction de la réponse des candidats.

7. Positionnement de l'examineur durant l'interrogation : faut-il relancer le candidat qui ne propose aucune réponse, et, si oui, jusqu'à quel point ?

Le document Eduscol répond à cela (p. 2, bas) :

« Je le menace de la loi, il me dit qu'il s'en moque ». À la question : « Précisez le lien syntaxique entre les propositions de cette phrase et transformez la première proposition en proposition subordonnée circonstancielle. », si le candidat ne répond rien, l'examineur pourra **étayer** en demandant au candidat de repérer combien il y a de propositions et de se remémorer, au besoin, la manière dont on identifie les propositions. Il dépliera la question en invitant ensuite le candidat à s'intéresser au lien entre les deux premières propositions, puis au lien entre la deuxième et la troisième. Il reviendra ensuite sur la demande de transformation, éventuellement en posant explicitement la question du sens de l'asyndète. **Selon les éléments fournis par le candidat, en rapport avec le degré d'étayage nécessaire, une partie des 2 points pourra être accordée ».**

La limite des deux minutes, à ne dépasser en aucun cas, fournit *de facto* un cadre. Le document n'invite pas à aider le candidat ni à lui faire un cadeau ; il s'agit de distinguer entre le candidat auquel un étayage de la question n'apportera rien et qui maintiendra son erreur ou son silence, et celui qui y trouvera une occasion d'améliorer sa note.

8. Forme de la réponse

Pour les mêmes raisons qu'un barème standard ne peut être indiqué, on ne peut prévoir, pour l'ensemble des questions, une seule et unique manière de procéder. Pour autant, il est tout à fait souhaitable de recommander aux élèves d'adopter une démarche ordonnée et rigoureuse dans leur réponse ; il faut leur montrer que les différentes parties de la réponse peuvent suivre tout simplement les éléments constitutifs de la catégorie ou du fait de langue qui fait l'objet de la question. Pour les circonstanciées, par exemple, on pourra retenir :

- la délimitation de la principale et celle de la subordonnée ;
- l'identification de la subordonnée comme un complément de phrase déplaçable en tête de phrase ou de proposition (analyse grammaticale à part entière, alors que le simple étiquetage de « complément circonstanciel » ne se prononce que sur le sens de la proposition) ;
- éventuellement une commutation qui met cela en avant ;
- l'identification, dans le cas d'une consécutive, d'un système corrélatif et donc non déplaçable ;
- l'identification de sa fonction ;
- l'identification du subordonnant et sa nature grammaticale ;
- éventuellement le mode de la subordonnée et son analyse ;
- toute particularité de la subordonnée que l'élève pourrait identifier et analyser.

9. La question de grammaire porte sur la grammaire

On ne doit en aucun cas attendre un prolongement sur la signification du texte ; cf. document Eduscol : « On n'attend pas de développement stylistique, ni de mise en lien avec le sens du texte. »

La tradition grammaticale admet toutefois, sur un nombre très restreint de points, que la prise en compte du sens puisse être intégrée à l'analyse morphosyntaxique. A titre d'exemple, on peut opposer deux cas de figure :

- Le fait qu'une réponse positive est attendue après une interro-négative, par exemple, fait partie du savoir grammatical sur la catégorie et peut par conséquent être au nombre des attendus de la question ;
- Le fait que « Va je ne te hais point » comporte une négation grammaticale totale est un attendu de la question ; en revanche, qu'il s'agisse d'une litote n'en est pas un, de même, *a fortiori*, que l'analyse de l'expressivité de ce procédé dans le texte.